



SOLDE DE TOUT COMPTE avant fin

Par **Nott77_9**, le **04/08/2015 à 10:18**

Bonjour

on m'a demandé de signer le solde de tout compte avant la fin du contrat (4 jours avant), est ce que je peux le faire?

à quels détails devrais je faire attention durant la signature? quels sont les documents que je dois recevoir?

on m'a aussi mis le salaire de juillet (que je n'ai pas reçu à la fin du mois) dans le solde de tout compte, est ce qu'ils ont droit de la faire?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **04/08/2015 à 10:45**

Bonjour,

Ce n'est déjà pas le solde de tout compte que vous signez normalement mais son reçu qui atteste que vous avez bien reçu les sommes qui y sont détaillées...

Normalement, pour le mois de juillet, vous auriez dû percevoir un salaire et pour les jours d'août un autre mais si cela ne vous lèse pas, cela ne devrait pas poser de problème...

De toute façon le reçu pour solde de tout comp^{te} peut être dénoncé dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR...

Les autres documents sont le certificat de travail et l'attestation destinée à Pôle Emploi...

Par **Nott77_9**, le **04/08/2015 à 20:21**

en ce qui concerne les ordinateurs et les badge sont ils obligé de me remettre une attestation de reprise du matériel?

Par **P.M.**, le **04/08/2015 à 22:46**

Il serait plus prudent que vous ne les remettiez que contre décharge...